

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE COLLECTE DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS

1er semestre 2026



Secteur ATIMA / HITIMAHANA / FAREROI

Ordre de ramassage dans la semaine

A1 Atima : Jeunes ménages, social, résidence, semi résidence

A2 Meilleur marché / Casa Mahina / Tevaipatu / Impérial / Sanquer / Hitimahana maternelle

A3 Socredo / Matavai / ligne droite Hitimahana / Collège Mahina

A4 Lotissement Fareroi



Adaptation du calendrier pour prise en compte des jours fériés : pour la collecte des bacs, consulter la page Facebook de la commune ou bien se renseigner auprès du Centre technique

Semaines du

du **26-janv** au **29-janv**

du **02-mars** au **05-mars**

du **06-avr** au **09-avr**

du **11-mai** au **14-mai**

du **15-juin** au **18-juin**

du **20-juil** au **23-juil**

Les déchets verts et encombrants peuvent être déposés le week-end précédent la date de collecte, merci de les séparer.

> SONT DES ENCOMBRANTS : le **mobilier** (tables, chaises, sommiers, canapé, etc.), les **gros appareils électroménagers** (cuisinières, réfrigérateurs, aspirateurs, machine à laver, etc.) et objets divers (vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de cuisines, articles de sport)

> NE SONT PAS RAMASSEES : le **verre** => à déposer aux bacs prévus à cet effet au parking à de l'entrée du RSMA

Les **batteries de voiture, pots de peinture et solvants, huiles de moteur, ampoules et néons, piles, petits électroménagers et bouteilles d'Helium** => contacter le Centre technique



> NE SONT PAS COLLECTE PAR LA COMMUNE : les **déchets de chantier** (gravats, etc.) => à faire collecter par une entreprise spécialisée à votre charge (contactez-nous)

INFORMATIONS SUR LES CONSIGNES DE TRI ET SIGNALEMENT DE DÉPOTS SAUVAGES Tél **40.48.14.28** et environnement@mahina.pf

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE COLLECTE DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS

1er semestre 2026



Secteur TUAURU / TAHARA'A

Ordre de ramassage dans la semaine

- T1** Tuauru Fond de vallée : des témoins de Jéhovah à Chapman
- T2** Tuauru Début de vallée : de Pereua à Sipac
- T3** Bords de route / Baccino / Pota'a / Rond point bas Tahara'a
- T4** Cité JAY / Résidence OVIRI

Semaines du

du	02-févr	au	05-févr
du	09-mars	au	12-mars
du	13-avr	au	16-avr
du	18-mai	au	21-mai
du	22-juin	au	25-juin
du	27-juil	au	30-juil



Adaptation du calendrier pour prise en compte des jours fériés : pour la collecte des bacs, consulter la page Facebook de la commune ou bien se renseigner auprès du Centre technique

Les déchets verts et encombrants peuvent être déposés le week-end précédent la date de collecte, merci de les séparer.

> SONT DES ENCOMBRANTS : le mobilier (tables, chaises, sommiers, canapé, etc.), les gros appareils électroménagers (cuisinières, réfrigérateurs, aspirateurs, machine à laver, etc.) et objets divers (vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de cuisines, articles de sport)

> NE SONT PAS RAMASSEES : le verre => à déposer aux bacs prévus à cet effet au parking à de l'entrée du RSMA

Les batteries de voiture, pots de peinture et solvants, huiles de moteur, ampoules et néons, piles, petits électroménagers et bouteilles d'Helium => contacter le Centre technique



> NE SONT PAS COLLECTE PAR LA COMMUNE : les déchets de chantier (gravats, etc.) => à faire collecter par une entreprise spécialisée à votre charge (contactez-nous)

INFORMATIONS SUR LES CONSIGNES DE TRI ET SIGNALEMENT DE DÉPOTS SAUVAGES Tél 40.48.14.28 et environnement@mahina.pf

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE COLLECTE DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS

1er semestre 2026



Secteur POINTE-VÉNUS

Ordre de ramassage dans la semaine

- P1** Fond de la Pointe Vénus jusqu'au cimetière Catholique / Taputuarai 1 & 2 / Bontan / Auguste / Coulon Quartiers Titine / Paofai / Aumeran
- P2** Raveino / Quartier Tafai jusqu'à la Socredo
- P3** Route du stade + bords de route



Adaptation du calendrier pour prise en compte des jours fériés : pour la collecte des bacs, consulter la page Facebook de la commune ou bien se renseigner auprès du Centre technique

Semaines du

du	09-févr	au	12-févr
du	16-mars	au	19-mars
du	20-avr	au	23-avr
du	25-mai	au	28-mai
du	29-juin	au	02-juil
du	03-août	au	06-août

Les déchets verts et encombrants peuvent être déposés le week-end précédent la date de collecte, merci de les séparer.

> SONT DES ENCOMBRANTS : le mobilier (tables, chaises, sommiers, canapé, etc.), les gros appareils électroménagers (cuisinières, réfrigérateurs, aspirateurs, machine à laver, etc.) et objets divers (vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de cuisines, articles de sport)

> NE SONT PAS RAMASSEES : le verre => à déposer aux bacs prévus à cet effet au parking à de l'entrée du RSMA

Les batteries de voiture, pots de peinture et solvants, huiles de moteur, ampoules et néons, piles, petits électroménagers et bouteilles d'Helium => contacter le Centre technique



> NE SONT PAS COLLECTE PAR LA COMMUNE : les déchets de chantier (gravats, etc.) => à faire collecter par une entreprise spécialisée à votre charge (contactez-nous)

INFORMATIONS SUR LES CONSIGNES DE TRI ET SIGNALEMENT DE DÉPOTS SAUVAGES Tél 40.48.14.28 et environnement@mahina.pf

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE COLLECTE DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS

1er semestre 2026



Secteur MAHINARAMA

Ordre de ramassage dans la semaine

M1 Les hauts de Mahinarama / Les Hameaux / rue Paradis / Hitira'a Mahana

M2 Topara'a Mahana / Teanuhe 1 & 2 / Moanarama

M3 Les Alizés + bords de route

M4 Opaerah + bords de route



Adaptation du calendrier pour prise en compte des jours fériés : pour la collecte des bacs, consulter la page Facebook de la commune ou bien se renseigner auprès du Centre technique

Semaines du

du **16-févr** au **19-févr**

du **23-mars** au **26-mars**

du **27-avr** au **30-avr**

du **01-juin** au **04-juin**

du **06-juil** au **09-juil**

du **10-août** au **13-août**

Les déchets verts et encombrants peuvent être déposés le week-end précédent la date de collecte, merci de les séparer.

> SONT DES ENCOMBRANTS : le mobilier (tables, chaises, sommiers, canapé, etc.), les gros appareils électroménagers (cuisinières, réfrigérateurs, aspirateurs, machine à laver, etc.) et objets divers (vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de cuisines, articles de sport)

> NE SONT PAS RAMASSEES : le verre => à déposer aux bacs prévus à cet effet au parking à de l'entrée du RSMA

Les batteries de voiture, pots de peinture et solvants, huiles de moteur, ampoules et néons, piles, petits électroménagers et bouteilles d'Helium => contacter le Centre technique



> NE SONT PAS COLLECTE PAR LA COMMUNE : les déchets de chantier (gravats, etc.) => à faire collecter par une entreprise spécialisée à votre charge (contactez-nous)

INFORMATIONS SUR LES CONSIGNES DE TRI ET SIGNALEMENT DE DÉPOTS SAUVAGES Tél **40.48.14.28** et environnement@mahina.pf

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE COLLECTE DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS

1er semestre 2026



Secteur SUPERMAHINA / AHONU

Ordre de ramassage dans la semaine

- S1** En partie haute de Supermahina : rues Pafaite, Toerau, impasse Amoe / Maraamu / Amoe /
S2 En partie basse de Supermahina : rues Aorai, Ronui, Diadème, ligne droite
S3 En partie basse de Supermahina : rues Aine, ligne droite, terrain de jeu / Plaine : RSMA, St Paul, CEA,
S4 Bord de route de ceinture : de Tetuanui jusqu'à l'entrée de la vallée de Ahonu



Adaptation du calendrier pour prise en compte des jours fériés : pour la collecte des bacs, consulter la page Facebook de la commune ou bien se renseigner auprès du Centre technique

Semaines du

du	23-févr	au	26-févr
du	30-mars	au	02-avr
du	04-mai	au	07-mai
du	08-juin	au	11-juin
du	13-juil	au	16-juil
du	17-août	au	20-août

Les déchets verts et encombrants peuvent être déposés le week-end précédent la date de collecte, merci de les séparer.

> SONT DES ENCOMBRANTS : le mobilier (tables, chaises, sommiers, canapé, etc.), les gros appareils électroménagers (cuisinières, réfrigérateurs, aspirateurs, machine à laver, etc.) et objets divers (vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de cuisines, articles de sport)

> NE SONT PAS RAMASSEES : le verre => à déposer aux bacs prévus à cet effet au parking à de l'entrée du RSMA

Les batteries de voiture, pots de peinture et solvants, huiles de moteur, ampoules et néons, piles, petits électroménagers et bouteilles d'Helium => contacter le Centre technique



> NE SONT PAS COLLECTE PAR LA COMMUNE : les déchets de chantier (gravats, etc.) => à faire collecter par une entreprise spécialisée à votre charge (contactez-nous)

INFORMATIONS SUR LES CONSIGNES DE TRI ET SIGNALLEMENT DE DÉPOTS SAUVAGES Tél 40.48.14.28 et environnement@mahina.pf